

**RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE  
FRANÇAIS LANGUE SECONDE - SESSION 2022**

L'épreuve orale de la certification complémentaire Français Langue Seconde s'est tenue le lundi 21 mars 2022, au Département des Examens et Concours de Lille. Le jury était composé des membres suivants répartis en 2 jurys :

**Madame Anne MAYER**, Présidente du jury, Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale d'anglais

**Madame Marianne BOUZIANE**, Professeure du 2<sup>nd</sup> degré, détachée au CASNAV de Lille

**Madame Juliette DELAHAIE**, Professeure des Universités, Université de Lille, Sciences du langage : linguistique et phonétique générales

**Madame Claire CADART**, Professeure des écoles, UPE2A 1er degré, circonscription de Douai Centre

**Madame Virginie GEORGE**, Professeure des écoles, détachée au CASNAV de Lille

**Monsieur Christophe HAMEL**, Professeur d'anglais au lycée Ribot de Saint Omer et chargé de mission d'inspection

**Monsieur Jean-Marc MANGIANTE**, Professeur des Universités, Université d'Artois : linguistique française et didactique du FLE

**Madame Nadège RIOCREUX**, Professeure en UPE2A 2nd degré, Collège Jean Zay de Lens

Nous tenons à adresser nos félicitations aux candidats lauréats de cette année qui ont su faire valoir leur parcours riche et leur compréhension des enjeux de l'enseignement du français langue seconde/langue de scolarisation et témoigner de leur engagement auprès des élèves concernés. Comme les précédents rapports, ce bilan a pour objet de nourrir la réflexion des futurs candidats.

**Les attendus de la certification**

La certification complémentaire est un examen ouvert aux professeurs titulaires et stagiaires de l'Education Nationale, du premier et du second degré. La note de service N°2004-175 du 19-10-2004 en fixe les modalités et les attendus.

*Cette certification permet « à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours et d'alimenter ainsi un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge. »*

La certification FLS atteste donc la capacité à enseigner en UPE2A mais elle s'appréhende dans une dimension plus large d'inclusion des élèves allophones au sein des classes et des établissements scolaires et ainsi permet d'identifier des enseignants qui pourraient être référents au sein des établissements ne disposant pas d'une UPE2A. Elle constitue une reconnaissance des acquis dans le domaine de l'enseignement du FLS. Elle est accordée aux professeurs qui peuvent témoigner d'études universitaires dans le domaine du FLS et/ou d'expériences professionnelles significatives auprès d'élèves allophones. Elle consacre ainsi un parcours ; elle n'en constitue pas la première étape.

Nous rappelons par ailleurs que l'obtention de la certification complémentaire ne préjuge pas de l'ouverture d'une structure de type UPE2A dans l'établissement d'exercice. Elle ne donne pas non plus droit à un poste spécifique en FLS, lesquels font l'objet d'une procédure de recrutement particulière.

Nous développerons ici les attendus et les enjeux de la certification :

- la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones ;
- la connaissance précise des programmes de l'école primaire et du collège concernant la maîtrise de la langue française et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
- la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde et de scolarisation ;
- la connaissance et l'expérience des techniques de classe pour les publics d'élèves allophones (connaissance du CECRL, capacité du candidat à organiser une séquence de français langue étrangère ou seconde, plurilinguisme, interculturel, pédagogie de l'erreur et de son traitement, gestion de l'hétérogénéité, etc.) ;
- la connaissance et l'expérience des matériels pédagogiques disponibles ;

- la capacité à évaluer les compétences linguistiques et scolaires des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet) ;
- la capacité à élaborer un projet personnalisé de scolarisation pour chaque élève et à négocier avec l'équipe d'établissement les modalités d'une inclusion progressive dans les différentes disciplines de la classe d'inscription.
- la connaissance des grandes familles de langues et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves.

### Les modalités de l'examen, la session 2022

#### **L'épreuve orale d'une durée de 30 minutes maximum se déroule 3 parties :**

Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 20 minutes pour la deuxième partie.

##### 1ère partie :

- un exposé du candidat sur son parcours, ses compétences et ses motivations qui prendra appui sur le dossier, sans en constituer une redite.

##### 2ème partie :

- une proposition de pistes pédagogiques pour élaborer une séquence à destination d'élèves allophones, à partir d'un document (texte et/ou iconographie) ;  
- une question de maîtrise de la langue (grammaire, lexique, phonologie).

##### 3ème partie :

- un entretien avec le jury.

Pour la troisième année, les candidats se sont vu accorder un temps de préparation de 20 minutes afin de se préparer à la deuxième partie de l'épreuve. Cela a permis une meilleure appréhension de la partie consacrée à l'analyse grammaticale et aux enjeux linguistiques, culturels et littéraires le cas échéant des supports proposés aux candidats. Comme à l'accoutumé, le jury a pris connaissance des dossiers préparés par les candidats avant le début de la session.

#### **Les sujets suivants ont été proposés cette année :**

Extraits de romans, de bandes dessinées et de manuels scolaires suivants, précédés de la question : Quelles activités pédagogiques pourriez-vous proposer à un groupe d'élèves allophones à partir de ces documents ?

- Blaise Cendrars, *Feuilles de route*, « Le Havre – Saint-Paul, février 1924 »
- Manuel de Technologie, Cycle 4 Ed. Foucher
- Léopold Sédar Senghor, Abdoulaye Sadj, *La belle histoire de Leuk-le-lièvre*, 1990
- Riad Sattouf, *L'Arabe du futur*, 1992-1994 et Philippe Delerm, *La première gorgée de bière et autres plaisirs minuscules*, 1997
- *KNOCK*, acte II, scène 1, Jules Romains, 1923.
- Fernand Léger, "La Grande Parade", 1953 et Jean Claude Mourlevat, *L'homme à l'oreille coupée et autres histoires*, 2020
- Manuel Français Histoire- géographie EMC 3<sup>ème</sup> prépa pro Hachette
- Jean-Marie Henry, *Tour de terre en poésie*, 1998.

#### Questions de langue (grammaire, lexique et phonologie) :

- Expansions du nom
- Détermination
- Comparaison
- Temps et alternance des temps
- Types de phrases
- Emplois de l'indicatif et du subjonctif
- Rapport graphie/phonie des graphèmes complexes

## Le bilan de la session 2022

- 12 candidats inscrits à l'examen
- 12 dossiers reçus
- 11 candidats qui se sont présentés à l'épreuve orale
- 8 candidats admis

Répartition des candidats inscrits selon le corps d'origine et la discipline :

- 5 professeurs certifiés PLC
- 2 professeurs de lycée professionnel PLP
- 5 professeurs des écoles

A l'issue de la session 2022, au-delà des attentes déjà formulées précédemment, le jury tient à mettre en exergue les points suivants :

### REMARQUES SUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER :

Le dossier du candidat, même s'il n'est pas soumis à évaluation directe, doit faire l'objet d'une attention particulière, sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond, **il s'agit d'un écrit professionnel structuré et argumenté témoignant de la qualité de réflexion des candidats sur l'enseignement du FLS en lien avec leur parcours et leurs expériences antérieures** qui doit permettre au jury d'apprécier la pertinence de leur candidature. Il ne peut s'agir ni d'une lettre de motivation, ni d'un simple CV ou d'un simple inventaire.

Sur la forme, si le texte officiel n'impose aucune contrainte, hormis le nombre de pages (5 au plus), le jury est particulièrement sensible à la clarté du propos, à la correction de la formulation et à l'attention accordée à la mise en page qui doit être soignée. Les quelques remarques ci-dessous ont pour objet de davantage calibrer le dossier car certains dossiers sont arrivés sous forme brute, sans nom, date ni mention de l'objet.

- Le fichier doit porter le nom, la session (FLS 2023) et la date de dépôt.
- L'en-tête du dossier (première page) doit impérativement préciser le nom, le prénom, la fonction et le poste occupé par le candidat (premier ou second degré, établissement).
- La police de caractères, la pagination, la justification, les aliéas, les paragraphes et les titres permettront une prise de connaissance et une lecture aisée par le jury.

### REMARQUES SUR LA PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE :

- Lors de la présentation de leur parcours, les candidats doivent veiller à ne pas reprendre linéairement le contenu de leur dossier et doivent être en capacité d'approfondir et problématiser les éléments les plus pertinents dans la perspective d'un enseignement du FLS aux élèves allophones.
- Le jury tient à insister sur **la question de la formation du candidat, initiale et/ou continue en lien avec le FLE/FLS**. Cet aspect, bien que souvent mentionné dans le dossier été parfois totalement écarté du discours ou insuffisamment mis en perspective. Comment cette formation a-elle-contribué à amorcer ou prolonger une réflexion sur l'enseignement aux élèves allophones ? Quels outils pédagogiques ont été découverts, expérimentés, mobilisés ?
- Nous rappelons que la bonne connaissance des programmes d'enseignement du français et des langues vivantes, des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés ainsi que de la didactique des langues sont incontournables.
- La certification complémentaire ne reconnaît pas un engagement humanitaire ; elle témoigne de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français langue seconde. On attend donc que ces compétences soient explicitées et que les candidats aient réfléchi aux enjeux spécifiques de la scolarisation et de l'inclusion des élèves allophones. C'est cette réflexion problématisée qui doit nourrir l'exposé.

- Il y a donc nécessité à établir un lien étroit entre l'enseignement du FLS en dispositif et les programmes des cycles correspondant à la classe d'inclusion, notamment ceux de français, la langue étant vecteur d'apprentissage dans toutes les disciplines.
- Par souci d'équité entre les candidats, aucun document ou objet (séquences, travaux d'élèves, etc.) ne peut être apporté ni soumis au jury. Seule la prestation orale fait l'objet d'une évaluation.

#### REMARQUES SUR LA 2<sup>ÈME</sup> PARTIE DE L'ÉPREUVE :

- Dans cette 2<sup>ème</sup> partie, on attend des candidats qu'ils dégagent des pistes d'exploitation pédagogique à partir du document en définissant des objectifs précis pour un public ciblé. La consigne "*pistes pédagogiques*" a pu parfois être interprétée comme un catalogue de points de langue sans que soient précisés les niveaux, profils d'élèves et objectifs pédagogiques fixés. A cet égard, le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de présenter le document, afin de proposer des pistes d'exploitation en cohérence avec la nature de celui-ci. Il est essentiel de situer le document dans son contexte car cela a nécessairement un impact sur les choix didactiques : est-ce un texte informatif ? Est-ce un extrait de manuel scolaire ? S'agit-il d'une œuvre de fiction-il ? Que peut-on dire de l'iconographie ? Le cas échéant, quelle en est sa nature (roman, nouvelle, poésie, théâtre, bande-dessinée ?), son genre, son époque ?
- Par ailleurs, il est important de prendre en compte la maturité des élèves et pas seulement leur niveau de langue dans les choix didactiques exprimés en relation avec le support pédagogique proposé. Il est donc impératif de bien définir le profil des élèves auxquels s'adressent les pistes didactiques proposées, en fonction du support, de la nature du document et non du contexte d'enseignement habituel du candidat.
- Concernant le point de langue, les candidats doivent avant tout montrer leur capacité d'analyse (expertise sur le plan des connaissances linguistiques) de manière construite et sérieuse et ne surtout pas éluder cette question. Il est également possible de l'intégrer aux pistes pédagogiques présentées sur le document si cela semble pertinent.
- Les objectifs qui concernent la langue de scolarisation sont essentiels dans la perspective d'une inclusion scolaire réussie et doivent faire partie intégrante des pistes pédagogiques présentées.

Nous terminerons par un mot sur la réussite des candidats. Le jury tient, de nouveau, à souligner que ceux qui ont brillamment réussi avaient, par-delà leur expérience, de solides connaissances du contexte d'enseignement aux élèves allophones, étaient bien informés des enjeux et des attendus en termes de programmes et de didactique (français et langues vivantes).

Le jury encourage donc les candidats ayant échoué de peu à persévérer dans leur réflexion et à mieux prendre en compte les attendus exposés dans le présent rapport.

Enfin, les quelques conseils complémentaires qui suivent sont destinés à aider les futurs candidats à se préparer au mieux à l'épreuve :

- Enseigner le français exige des connaissances assurées en grammaire, et on ne peut que recommander aux candidats qu'ils les ravivent en travaillant avec une grammaire scolaire, mais aussi que celle-ci puisse être abordée dans la perspective d'un enseignement en FLE/FLS.
- Les candidats s'appuieront donc sur une expérience professionnelle suffisamment riche ou une formation universitaire solide pour nourrir une réflexion didactique sur l'enseignement du FLS/FLSco. L'observation de situations de classes est fortement recommandée en l'absence d'expériences effectives avec les élèves allophones.
- La clé de la réussite repose donc sur un processus de formation avant de passer l'examen. Le CASNAV de Lille met à la disposition des professeurs un certain nombre d'outils de formation, détaillés ci-dessous en annexe.

Rapport rédigé en collaboration avec l'ensemble du jury par  
Anne Mayer, IA-IPR d'anglais  
Présidente du jury

### 1. Les stages proposés par le CASNAV dans le cadre du Programme Académique de Formation

Chaque année, différents stages de formation d'une journée sont ouverts aux enseignants qui interviennent en école primaire, en collège ou en lycée :

- Prise en charge des élèves allophones en classe ordinaire
- Prise en charge des élèves allophones en cours individualisés (HSE)

Un stage de préparation à la certification complémentaire en FLS sera également proposé en 2022-2023 pour les candidats inscrits. Cette formation ne dispense toutefois pas les candidats d'une préparation personnelle soutenue.

Connectez-vous sur <https://www1.ac-lille.fr/formations-a-public-volontaire-du-programme-academique-de-formation-2022-2023-123550> pour consulter le catalogue et connaître les modalités d'inscription.

### 2. Les parcours M@gistère en accès libre sur le thème de l'allophonie :

- Trois parcours m@gistère nationaux en auto-formation abordent différents aspects de la prise en charge des élèves allophones :
  - *Qu'est-ce qu'un élève allophone arrivant ?* (Canopé – CASNAV Paris)
  - *Accompagner un élève allophone nouvel arrivant dans l'école* (Canopé- CASNAV Besançon)
  - *Enseigner la lecture à un élève allophone v2* Autoformation (Canopé - CASNAV Lille)
- 3 parcours académiques proposés par l'Académie d'Amiens :
  - *Accueillir les élèves allophones isolés*
  - *Enseigner aux élèves allophones dans le second degré*
  - *Profils des élèves allophones*

Pour suivre ces formations, il suffit de vous connecter à M@gistère via *Eduline* à l'aide de vos identifiants académiques et de copier le titre dans le navigateur de recherche.

### 3. Les IO et documents institutionnels

- Bulletin officiel [B.O.] n°39 du 28 octobre 2004 : *Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires*  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>
- Circulaire nationale n° 2012-141 du 2-10-2012 : *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*  
[https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo37/MENE1234231C.htm?cid\\_bo=61536](https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo37/MENE1234231C.htm?cid_bo=61536)
- Circulaire académique du 25 janvier 2021 : *Accueil et scolarisation des EANA dans les écoles, collèges et lycées de l'académie de Lille*  
[https://casnav.site.ac-lille.fr/wp-content/uploads/sites/36/2021/04/circulaire-CASNAV-du-25-janvier-2021\\_.pdf](https://casnav.site.ac-lille.fr/wp-content/uploads/sites/36/2021/04/circulaire-CASNAV-du-25-janvier-2021_.pdf)
- Dossier EDUSCOL : *Les élèves allophones nouvellement arrivés et les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs*  
<https://eduscol.education.fr/pid28783/les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes-et-de-voyageurs.html>
- Programmes scolaires :  
<https://eduscol.education.fr/pid23199/programmes-ressources-et-evaluations.html>
- *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves* :  
<https://eduscol.education.fr/pid23410/le-socle-commun.html>

#### 4. Bibliographie et sitographie sélective :

##### ▪ Ouvrages édités par Canopé :

- ♦ *Le Guide pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés* : <https://www.reseau-canope.fr/guide-pour-la-scolarisation-des-eana/presentation.html>
- ♦ *Le français langue de scolarisation. Accompagner, enseigner, évaluer et se former*, Catherine Klein (dir.), Scéren, Coll. Cap sur le français de la scolarisation, 2012.
- ♦ *Les premiers apprentissages quand le français est langue seconde, Maternelle et début de cycle 2*, Catherine Klein (dir.), Canopé, 2014.
- ♦ *Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire*, Jean-Marie Frisa, Canopé, 2014.
- ♦ *Écrire en FLS et FLSCO. Apprendre à écrire en français aux élèves allophones*, Céline Beaugrand, Bertrand Lecocq (coord.), Canopé, 2018.

##### ▪ Autres éditeurs :

- ♦ *Le français langue de scolarisation. Pour une pédagogie réaliste*, Michèle Verdelhan-Bourgade, Presses Universitaires de France, 2002.
- ♦ *Immigration, école et didactique du français*, Jean-Louis Chiss (dir.), Didier, 2008.
- ♦ *Le français langue seconde. Comment apprendre le français aux élèves nouvellement arrivés*, Gérard Vigner, Hachette, 2009.
- ♦ *Inclure : français de scolarisation et élèves allophones*, Guy Cherqui, Fabrice Peutot, Hachette, 2015.
- ♦ *Allophonie. Inclusion et langues des enfants migrants à l'école*, Catherine Mendonça Dias, Brahim Azaoui, Fatima Chnane-Davin (dir.), Lambert Lucas Ed., 2020.

##### ▪ Sites :

- ♦ Les sites des CASNAV, en particulier celui de Lille : <https://casnav.site.ac-lille.fr/> (voir notamment la rubrique Ressources).
- ♦ Langue et grammaire du monde dans l'espace francophone: <https://lgidf.cnrs.fr>

Le projet *Langues et Grammaires du Monde dans l'Espace Francophone* a pour but d'archiver et rendre accessibles à un public large, en français, des informations sur les langues AUTRES que le français standard qui sont parlées dans toutes les régions du monde où une variété standard de français a fonction de langue nationale, administrative ou officielle.

- ♦ Réseau Canopé : Comparons nos langues :

<https://www.reseau-canope.fr/bsd/sequence.aspx?bloc=481293>